



## Préparation à une expertise contradictoire à l'amiable

-----  
Par A2line

Bonjour,

Ma maison a été construite en 2016, je suis par conséquent en garantie décennale avec l'artisan concerné. Je subis un dégât des eaux dont j'ai connu la gravité il y a un mois à la suite d'une recherche de fuite. Il s'agit d'un manque d'étanchéité du réseau des eaux usées du receveur de douche. Le constat du technicien, photos à l'appui, semble conclure à une malfaçon du plombier.

Tous les murs attenants à la douche sont saturés d'humidité, non seulement la salle de douche, mais également ma chambre, le salon, le dressing et la buanderie. Des déshumidificateurs ont été placés dans les endroits stratégiques. Cependant il a été constaté par les ouvriers intervenus pour l'assèchement, que les murs de mon dressing et derrière la penderie de la buanderie sont couverts de moisissures. Tous les vêtements ne pouvant être lavés à 60 degrés ont été emportés pour être nettoyés, une décontamination et une ozonisation sont préconisés. Mon assureur refuse de prendre ces prestations en charge, arguant du fait que l'artisan est mis en cause. Une expertise contradictoire doit avoir lieu prochainement.

Je crains toutefois que les experts ne trouvent pas d'accord et que les dommages causés par l'artisan non seulement ne soient pas couverts, mais surtout qu'un temps précieux ne soit perdu en conjectures. Or j'ai perdu la jouissance de ma chambre, de ma salle de bains, de mon dressing, de la buanderie et une grande partie de mes vêtements ont été confiés à la décontamination. Le placo devra être remplacé et il est prévu un traitement de décontamination et d'ozonisation des zones impactées.

En outre, l'humidité et les spores de moisissures ont affecté mes voies respiratoires.

Les vêtements que j'ai pu laver à 60 degrés sont pliés dans des sacs empilés. Je suis épuisée, physiquement et mentalement. Mon assureur refuse de me reloger et j'ai été contrainte de vivre à l'hôtel avant de trouver une chambre à louer chez l'habitant.

Les questions que je me permets de vous adresser sont :

- Comment me préparer au mieux à l'expertise contradictoire amiable ?
- Que puis-je revendiquer ?
- Comment faire en sorte que les experts arrivent à un accord dans un délai rapide ?
- Ai-je un recours si l'artisan ne fait pas les travaux de réparation dans des délais raisonnables ?

Merci par avance.

Bien cordialement

-----  
Par chaber

bonjour

il faut distinguer la garantie Décennale, qui garantit les travaux de plomberie, des dommages occasionnés par le sinistre.

Avez-vous fait une déclaration Dégâts des eaux à votre assureur? Si oui et si les dommages sont très importants il est fortement conseillé de prendre un expert d'assuré, dont les frais sont pris en général par votre assureur à hauteur de 50%

-----  
Par A2line

L'expertise contradictoire va en effet mettre face à face l'expert de mon assurance et celui de l'assurance de l'artisan.